

FRAUDER ! C'EST VOLER !

Tanég

☎ 26 00 26



DÉCOUVREZ LES SANCTIONS PRÉVUES PAR LA DÉLIBÉRATION N°136/CP DU 27 FÉVRIER
RELATIVE À LA TRANSACTION ET AUX SANCTIONS APPLICABLES À CERTAINES INFRACTIONS À
LA POLICE DES SERVICES PUBLICS RÉGULIERS DE TRANSPORTS ROUTIERS DE PERSONNES.

Qu'est-ce que le **CMS** ?

Contrôle **M**édiation **S**ûreté

Le **CMS** est un dispositif qui garantit une qualité de service.

Son objectif se résume à limiter les impacts de la fraude et des incivilités sur l'activité du réseau. Apporter un lien humain au conducteur et une assurance aux voyageurs.

C'est une méthode efficace qui passe par une coordination et une mutualisation des compétences des différents acteurs :

- Personnel contrôle
- Les forces de l'ordre
- Personnel médiation
- Les différents partenaires

C'est également une méthode uniforme et des actions ciblées sur les points sensibles sur la base de diagnostics.

Une application stricte du cadre légal, des opérations et des missions conjointes de contrôle et sécurisations ont lieu sur les zones propices à la fraude (intégrant des accompagnements à bord du véhicule).

La devise du CMS :
« Être là quand on a besoin de nous ».

UTILISATION SANS MOTIF DU SIGNAL D'ALARME OU D'ARRÊT

ARTICLE 4 DE LA DÉLIBÉRATION
N°136/CP NAT INF 980 417

Le fait d'utiliser dans un bus, sans motif valable, le signal d'alarme ou d'arrêt mis à disposition des usagers est puni.

AMENDE : **15.000^F**

DÉGRADATION OU DÉTÉRIORATION DU MATÉRIEL

ARTICLE 4 DE LA DÉLIBÉRATION
N°136/CP NAT INF 980 420

Le fait de souiller, taguer, détériorer l'intérieur ou l'extérieur des bus, des abris bus, des Distributeurs Automatique de Ticket (D.A.T) ou toute structure appartenant au réseau Tanéo est puni.

AMENDE : **15.000^F**

VOYAGER SANS PASS OU TICKET

ARTICLE 2 DE LA DÉLIBÉRATION
N°136/CP NAT INF 980 419

Il est interdit de voyager sans titre de transport (pass Tanéo ou ticket de secours) sur l'ensemble du réseau Tanéo.

AMENDE : **7.450^F**

VOYAGER AVEC UN PASS OU UN TICKET NON VALABLE

ARTICLE 3 DE LA DÉLIBÉRATION
N°136/CP NAT INF 980 418

Il est interdit de voyager avec un pass Tanéo ou un ticket de secours non validé, irrégulier, non complété ou illisible (nom, prénom, date de naissance, photo, date de validité).

AMENDE : **5.200^F**